

Radio Numérique : le dossier de la rentrée !

Alors que depuis 3 mois aujourd'hui, pratiquement 20% de la population est couverte par la Radio Numérique Terrestre (RNT), le silence du Conseil Supérieur de l'Audiotvisuel (CSA) et du Gouvernement sur le sujet devient assourdissant.

Le lancement officiel, le 20 juin dernier, des premiers multiplexes en RNT autour des villes de Marseille, Nice et Paris aura néanmoins permis de lever définitivement les derniers doutes subsistants quant à l'opportunité technologique de choisir le DAB+ comme voie d'avenir pour la radiodiffusion et la capacité des éditeurs à se saisir de la RNT.

Si, pour certains, le débat réside encore autour du choix qu'il faudrait faire entre RNT et IP, une étude récente, intitulée « Broadcast or broadband ? » menée en Bavière par le Pr. Günther Friedl de la TUM School of Management de Munich et son équipe, montre que la réponse se situe bel et bien entre les deux : la radio numérique hybride reposant principalement sur une diffusion hertzienne terrestre. **Cette étude atteste notamment que distribuer la radio uniquement par LTE (4G) reviendrait 40 fois plus cher qu'en utilisant le DAB+.** ([lien vers l'étude](#))

« Quel est donc l'intérêt des grands groupes français à ne jurer que par l'IP, si ce n'est à perturber dangereusement l'ensemble de notre secteur d'activité ? » s'interroge Pierre Boucard, Délégué National au SNRL, chargé du Spectre et des innovations technologiques.



WWW.PRETPOURLARADIONUMERIQUE.FR

Alors qu'Olivier Schrameck, Président du CSA, prépare activement son rapport « RNT 2014 » qui devrait être publié cet automne, le nouveau Gouvernement et le Parlement préparent de leur côté le Projet de Loi de Finances 2015 (PLF 2015) qui devra nécessairement tenir compte de cette nouvelle étape.

En cette rentrée 2014, le SNRL et son partenaire RadioCoop ont eu l'occasion, au cours de deux auditions à l'Assemblée Nationale, de deux auditions au CSA et d'un courrier officiel adressé par Emmanuel Boutterin, Président du SNRL, à Fleur Pellerin, nouvelle Ministre de la Culture et de la Communication, de réitérer leurs positions et attentes :

- **la poursuite du déploiement progressif de la RNT** avec la publication rapide d'un calendrier zoné d'appels à candidatures tel qu'imposé par la Loi ;
- **la prise en compte dans la budgétisation du FSER 2015 des éditeurs confrontés aux nouvelles charges liées à la double-diffusion ;**
- **la nécessité de permettre au service public d'embrasser la RNT dès maintenant**, au service des français et notamment des millions d'auditeurs qui payent leur taxe audiovisuelle sans pour autant bénéficier de l'ensemble des 7 chaînes éditées par le Groupe Radio France.

Dans un monde qui change, la radio performante est celle qui, toujours en éveil, comprend les mutations et les anticipe.

Le SNRL est le plus important syndicat de radios en France en nombre d'entreprises affiliées. Le secteur associatif de la radiodiffusion qu'il représente, emploie près de 2500 salariés, dont plus de 400 journalistes professionnels.

Merci de relayer l'information et de nous en tenir informés.

Contact presse :

Pierre Montel - 06 62 92 65 21
communication@snrl.fr